

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 01 octobre 2019
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur WEISHAAR Bruno, Madame PHILBERT Andrée, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CANAL Patrice, Monsieur CHARPENTIER Christian, Monsieur JESSEL Christophe

PROCURATIONS : Madame PFAUE Patricia par Monsieur REMY Philippe

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2019

1. Avenant de convention Ecole de Musique Intercommunale Haute Bruche
2. Modification de la longueur de voirie du domaine public communal
3. Décision modificative n°2 budget principal

Divers

AVENANT N°4 A LA CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE HAUTE BRUCHE (DE 2019 038)

Vu la convention co-signée le 15 septembre 1997 avec les communes de Neuviller-la-Roche et Wildersbach, fixant les conditions de fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute Bruche (E.M.I.H.B);

Vu les avenants n°1,2 et 3 actant successivement l'adhésion des communes de Natzwiller, Russ et Grandfontaine;

Considérant qu'en adhérant à l'E.M.I.H.B, les communes partenaires bénéficient, pour les élèves de leur ressort, d'un tarif préférentiel ; en contrepartie elles acquittent à la Ville de Schirmeck, une participation financière dont la règle de calcul, fixée en 1997, n'a connu aucune évolution et s'établit de la manière suivante :

- Une somme forfaitaire à verser par élève et par année scolaire de 76.22 € (le trimestre ayant le plus d'élèves servant de base de calcul), à laquelle s'ajoute un montant de 0.30 € par habitant de la commune ;

Attendu que le montant des participations financières respectives, calculées suivant la formule de 1997, ne couvre pas la différence entre le tarif normal et le tarif préférentiel appliqué aux élèves ;

Considérant que dans ces conditions il y a lieu de revoir les modalités financières de participation;

Vu le bilan prévisionnel de l'école de musique pour la saison 2018-2019 ;

Attendu que les communes partenaires ont donné leur accord pour une prise en charge du montant différentiel entre le tarif préférentiel et le tarif normal ;

Vu la délibération du conseil municipal de Grandfontaine du 12 mars 2019 optant pour le nouveau système de participation des communes partenaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Confirme** son accord pour le nouveau système de participation

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant y afférent

MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (DE 2019 039)

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 17/09/2019 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 9729 mètres linéaires appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 10 269 mètres linéaires ;

- autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL (DE 2019 040)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 6419 – Remb. sur rémun. du perso.				10 700 €
D 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		700 €		
D 6413 – Personnel non titulaire		10 000 €		
TOTAL Fonctionnement		10 700 €		10 700 €

Divers

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr SACADURA a terminé son contrat et que c'est Monsieur BERNARD, déjà employé à la commune durant environ deux ans, qui reprend le poste.*

- *Le repas de Noël des aînés aura lieu le 1^{er} décembre 2019. Deux restaurateurs seront concertés pour des propositions de menus.*

- *Certains panneaux pourraient être mis pour indiquer les numéros de rue notamment du n°10 au 12 rue de le haut fourneau, aux minières à partir du n° 59. Il faudrait également remettre un panneau « Rue de la basse » qui commence à s'effacer.*

- *L'électricité de Strasbourg souhaiterait récupérer des meules à l'ancienne usine. Le conseil municipal refuse cette demande.*

- *Le dossier de carte communale est rédigé. Un point doit être fait semaine 40 avec le Syndicat de la Source des Minières. Ensuite, nous pourrons consulter les Personnes Publiques Associées et lancer l'enquête publique.*

- *Concernant la circulation des motos sur la RD392, Monsieur le Maire indique vouloir lancer une pétition. Le bruit que font certaines cylindrées n'est plus supportable, certains habitants envisagent même de quitter le village pour cette raison.*

- Le 26 octobre 2019 aura lieu la prochaine journée travail. Il serait bien de nettoyer la réserve incendie. Il faut réfléchir sur la manière de procéder, notamment à l'utilisation d'une motopompe pour la vider.

- Un boulanger souhaiterait mettre en place un distributeur de pains à Grandfontaine. Le conseil municipal est d'accord pour lui trouver un emplacement avec l'électricité gratuit. Eventuellement à la salle des fêtes.

- Les dates de battues sont affichées sur le site Internet de la commune et sur les panneaux d'affichage de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00